

EDOUARD 7 GESTION EURO

FIA géré par EDOUARD 7 GESTION PRIVÉE
Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

CODE ISIN : Part I - FR0013236601 – EUR – Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. L'objectif de gestion du FIA est la recherche d'une performance nette de frais, mesurée en euro, à horizon 3 ans minimum, générée par une exposition sur les actions et obligations internationales en fonction des opportunités de marchés.

Indicateur de référence

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composé de : 70% FTSE MTS Eurozone Govt Bond 3-5 ans + 10% Stoxx Europe 600 + 20% MSCI World en cours de clôture. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

Politique d'investissement

La gestion du FIA repose sur une gestion discrétionnaire afin de bénéficier d'opportunités de marché. Elle combine ainsi l'utilisation de différentes classes d'actifs (actions, obligataire, monétaire, gestion alternative) en direct et à travers des investissements en OPCVM et/ou en FIA, et ce, jusqu'à 100% de l'actif net.

L'allocation tactique des investissements repose sur l'approche suivante :

1. L'analyse de l'environnement économique et financier afin de déterminer l'allocation d'actifs globale en termes de produits, de zones géographiques et de styles de gestion ;
2. Les perspectives de gestion définies en fonction des risques/rendements attendus et une construction du portefeuille ;
3. La sélection d'OPCVM / FIA / ETF et de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs. Les investissements se font par la sélection d'OPCVM et/ou de FIA et/ou d'ETF français ou européens.

- La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPCVM / FIA / ETF présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performance, de risque et analyse comportementale) visant à identifier une régularité des performances des OPCVM / FIA / ETF dans leur catégorie respective.
- Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPCVM / FIA / ETF offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes.
- Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

- Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Le FIA peut s'exposer jusqu'à 50% de son actif net, en titres vifs et via des OPC sur les marchés des actions internationales de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations et tous secteurs économiques. L'investissement en titres vifs dans des actions de moyenne ou petite capitalisation < 100 millions d'euros cotés sur Euronext Growth ou l'Euronext Access sera limitée à 10% maximum de l'encours du FIA.

Le FIA peut s'exposer jusqu'à 100% de son actif net via des OPC à des obligations et titres de créance internationaux (y compris de pays émergents) d'émetteurs privés ou publics, en euro ou autre devise, sans notation minimale définie (y compris des titres indexés sur l'inflation), la latitude étant laissée au gérant en fonction de ses anticipations. Il peut également s'exposer aux instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de son actif net, via des OPC de type monétaire.

Les OPCVM de gestion alternative peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net du FIA via des OPC spécialisés.

Enfin, le FIA peut investir au-delà de 20% de son actif net uniquement en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français ou européen ouvert à une clientèle non professionnelle.

Le FIA peut investir sur des instruments financiers à terme simples négociés sur les marchés EUREX et Nyse Euronext en recourant aux futures et aux options pour les opérations de couverture du portefeuille au risque action, pour les opérations de couverture du portefeuille au risque de change, il aura recours aux contrats de change à terme, sans entraîner de surexposition.

Le risque de change maximum est de 50%.

Affectation des sommes distribuables :

- Capitalisation

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans

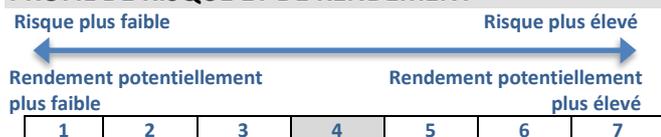
Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés tous les vendredis à 12h et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée tous les vendredis sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours fériés en France (ou autre) ou de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) (ou autre).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le FIA est noté en catégorie 4, en ligne avec sa gestion discrétionnaire et son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires, monétaires et gestion alternative.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le FIA puisse faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Les titres « spéculatifs » / « High yield » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

Risque de contrepartie : risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FIA.

Risque lié aux instruments dérivés : le fonds peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la

valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent, Or les fluctuations de cours de l'actif sous-jacent, même faibles, peuvent entraîner des changements importants du prix de l'instrument dérivé correspondant.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,5% TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	1,47% TTC*

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances

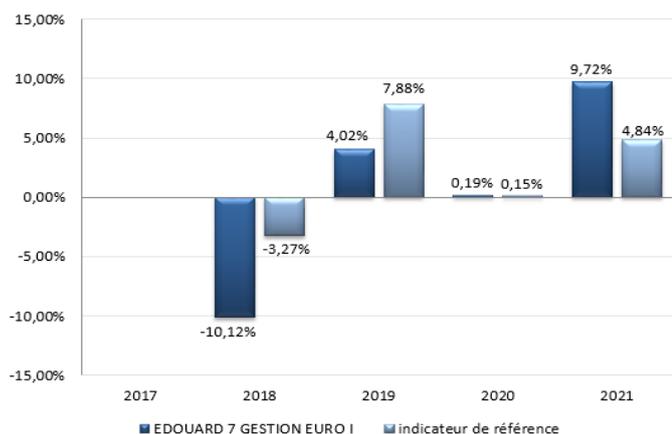
Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus du FIA disponible auprès de la société de gestion.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes
- La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée
- Date de création de la part : 21/07/2017
- DEVISE DE LIBELLE : Euro

Indicateur de référence composite : 70% FTSE MTS Eurozone Govt Bond 3-5 ans + 10% Stoxx Europe 600 + 20% MSCI World en cours de clôture.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person.

Dépositaire : CIC, 6 Avenue de Provence 75009 PARIS, Tél. : 01 45 96 77 00

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA : Les documents d'information (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion :

- EDOUARD 7 GESTION PRIVÉE, 41, Boulevard des Capucines 75002 PARIS, Tel. : 01 42 96 54 10, site internet www.edouard7gestionprivee.com

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du FIA est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion EDOUARD 7 GESTION PRIVÉE ou sur son site internet www.edouard7gestionprivee.com

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité de EDOUARD 7 GESTION PRIVÉE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA a été agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
EDOUARD 7 GESTION PRIVÉE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/10/2022.